La Lettre des Elu·e·s

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

NOVEMBRE 2022

Numéro 6

Les conseillers départementaux se sont réunis les 20 et 21 octobre pour une courte session. Principal point à l'ordre du jour : le vote d'une décision budgétaire modificative marquée par la hausse du coût de l'énergie. En cohérence avec le vote du budget primitif, nous nous sommes abstenus.

Les dotations aux collèges ainsi que les tarifs 2023 de la restauration scolaire ont été adoptés. Nous avons rappelé notre demande de mise en place d'une tarification sociale, en fonction des revenus des familles. C'est une question de justice sociale, encore plus en période de crise !

Autre sujet important : la Protection de l'Enfance. Le Département avait promis la création de 150 places d'hébergement supplémentaires, mais les difficultés de recrutement ne lui permettront pas d'atteindre cet objectif dans les mois qui viennent. Nous avons de nouveau interpellé l'exécutif sur l'urgence de la situation et lui avons demandé au plus vite de mettre en place les recommandations du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation adopté en juin dernier.

Très bonne lecture à toutes et à tous !

Christophe Chaillou, Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

Sommaire

P.2 Protection de l'Enfance : il faut aller encore plus loin
P.3 Collèges : la tarification sociale bientôt en place ?
P.4 Sports : les règlements d'aides évoluent
P.4 Mobilisation du Département en faveur des territoires : Orléans, un cas particulier ...
P.5 Modification du budget 2022 : des évolutions à la marge
P.6 Hausse du coût de l'énergie : un plan de sobriété énergétique et un vœu unanime

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr

Pour nous contacter : *Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans*

Protection de l'Enfance : il faut aller plus loin

Le Département a annoncé début octobre dans une conférence de presse ses difficultés à recruter des éducateurs, malgré les créations de postes inscrites dans la Décision budgétaire Modificative. Parallèlement, un reportage télévisé pointait du doigt des défaillances dans le domaine de la Protection de l'Enfance. **En ouverture de session, nous avons rappelé que la Protection de l'Enfance doit être la priorité numéro un du Département, et qu'il doit ainsi multiplier ses efforts, y compris financiers, pour offrir un avenir à chaque jeune de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

Hélène Lorme

Appliquer les recommandations de la Mission d'Information

« *Nous connaissons les grandes difficultés de recrutement, et ces dernières vous ont notamment poussé à revoir votre stratégie en matière d'hébergement de nos jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance. Vous avez annoncé changer d'orientation face aux difficultés à trouver des structures porteuses de projets de petites unités ; vous vous focalisez désormais sur des plus grands lieux de vie, des villages d'enfants. Si nous saluons la volonté d'avancer, de recruter, après des années de désengagement, reste que nous sommes en difficulté pour concrétiser nos choix, et il faut travailler davantage sur les réponses à apporter. Un certain nombre de ces réponses se trouvent dans le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Protection de l'Enfance, notamment sur l'attractivité des métiers dans le domaine du social.* »

Agir rapidement et en toute transparence

« *Un reportage récemment diffusé aux heures de grande écoute a montré les difficultés auxquelles nous faisons face. Sans tomber dans la polémique, le sujet étant trop grave pour cela, il faut mesurer la responsabilité qui pèse sur nos épaules et l'extrême urgence qu'il y a à prendre des mesures importantes pour éviter toute dérive. Il est nécessaire de faire toute la transparence sur nos liens avec nos partenaires et continuer à sortir les jeunes de l'ASE qui sont à l'hôtel, où ils ne devraient pas se trouver. Il est également nécessaire de tout mettre en œuvre pour recruter plus d'assistants familiaux, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de jugements non-exécutés, et aussi de rappeler sans cesse à l'État ses responsabilités, notamment sur la pédopsychiatrie relevant de sa compétence.* »

Accorder à ces jeunes un avenir

« *C'est là clairement notre défi numéro 1. Le nombre de jeunes de l'ASE augmente années après années, mais le nombre de places d'hébergement en structures ou en familles d'accueil n'augmente pas à un rythme suffisamment élevé. Face à ce constat, ce sont les jeunes de l'ASE qui en font les frais. Il faut prendre les mesures qui s'imposent, parce que nous sommes déjà au pied du mur, et cela ira en s'aggravant si nous ne les prenons pas. Nous saluons la prise de conscience que nous réclamions depuis quelques années et espérons qu'outre ce que vous avez déjà annoncé, nous irons encore plus loin. C'est notre responsabilité, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour accorder à ces jeunes un avenir.* »

Collèges :
la tarification sociale bientôt en place ?

En 2023, le coût d'un repas sera de 3€45 pour chaque collégien, comme en 2022. Tout en nous félicitant de cette stabilité, nous avons réaffirmé notre demande de mise en place de la tarification sociale. En conséquence, nous nous sommes abstenus sur la délibération consacrée aux repas dans les collèges.

Baptiste Chapuis

Gel du tarif du repas : une bonne décision

« *Je salue l'initiative prise de geler le tarif pour cette année. Ces dernières années, il y avait une augmentation constante du prix. C'est un signal assez fort de ne pas répercuter la hausse des coûts sur le prix du repas.* »

Instaurer la tarification sociale pour préserver le pouvoir d'achat

« *Il y a aujourd'hui une tarification unique du repas sur tout le territoire ; c'est près de 610 euros pour un forfait de demi-pensionnaire et cela n'a pas le même impact pour une famille monoparentale au SMIC que pour une famille plus aisée. La progressivité de la tarification permettrait d'avoir un impact réel sur le pouvoir d'achat des familles et de toucher plus de demi-pensionnaires. C'est un sujet que l'on a dans certains collèges avec beaucoup de collégiens mais une demi-pension assez modeste, avec des jeunes qui quittent le collège pour la pause du midi mais ne vont pas forcément déjeuner. L'année prochaine, je souhaite pouvoir voter cette délibération avec la mise en place de la tarification sociale.* »

Les dotations aux collèges publics pour 2023 ont été adoptées. Les coefficients par classe ainsi que les différentes dotations sont similaires à ceux de l'an dernier ; nous avons ainsi fait les mêmes remarques ...

Marie-Agnès Courroy

Aider les collèges dans leurs sorties culturelles

« *Nous ne prenons pas en compte la hausse du prix du carburant, ce qui impacte les sorties scolaires. Pour la première fois de ma carrière, j'ai vu un gestionnaire supprimer des voyages parce qu'il ne se sent pas capable de faire face à cette hausse. Je voudrais souligner la nécessité d'accompagner les sorties culturelles pour l'ensemble des collégiens et particulièrement pour ceux qui sont éloignés des lieux de culture. Faut-il majorer la dotation transport pour l'ensemble des collèges ? Ou faut-il cibler des aides spécifiques pour les sorties vers des lieux de culture et de citoyenneté dans notre département ?* »

Pour une révision des coefficients pour les classes UPE2A

« *Nous avons toujours ce regret de ne pas voir de dissociation de coefficient de dotations entre les classes générales et les classes UPE2A (Unité Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants). Il y a des coefficients pour les classes SEGPA et les dispositifs ULIS, mais pas pour les élèves des classes UPE2A pour lesquelles il faut pourtant un accompagnement spécifique.* »

Vanessa Slimani

Quelques questions sans réponses ... Suite aux derniers Conseil d'Administration, Vanessa Slimani et Karine Harribey ont interpellé l'exécutif sur plusieurs sujets. Comment est calculée la dotation en matériel informatique pour les collèges ? Comment est calculé le nombre d'agents de maintenance pour chaque collège ? Combien y'a-t-il d'agents de brigade mobile pour remplacer des agents absents ? Autant de questions pour lesquelles les réponses nous seront données ultérieurement.

Sport : les règlements d'aides évoluent

Les règlements d'aides au mouvement sportif ont été revus : subventions aux clubs de haut-niveau, soutien aux manifestations sportives, aide à l'acquisition de matériel pour le sport adapté, aide aux licences, etc. **Nous nous sommes satisfaits des avancées dans le domaine du sport féminin, du sport adapté et du soutien aux manifestations jeunes, tout en soulignant que des efforts restaient à fournir.**

Grégoire Chapuis

Un soutien important pour Fleury Loiret Handball

« *Un mot sur le club de handball de Fleury-les-Aubrais qui traverse une période compliquée. Je salue l'engagement du Département avec la Région et la Métropole d'Orléans pour venir au secours de ce club essentiel, un club de sport féminin.* »

Parité : encore un travail à faire

« *Même s'il faut reconnaitre la volonté d'égalité de traitement entre sport féminin et sport masculin, il reste un sacré déséquilibre. Il y a encore un vrai travail à faire pour soutenir le sport féminin. Concernant la réserve du club de Fleury-les-Aubrais, la somme est bien plus faible que ce à quoi elle peut prétendre. J'aimerais comprendre ce décalage. Sur le papier, on évoque une parité mais dans les faits, ce n'est pas le cas.* »

Les manifestations jeunes enfin subventionnées

« *Nous prenons en compte les rencontres sportives à grand rayonnement pour les jeunes, ce qui n'était pas le cas auparavant et c'était une injustice. Dans ce type de manifestations, il y a énormément de bénévoles qui organisent et encadrent, et c'est un moyen de développer le vivre ensemble pour ces jeunes sportifs. Je suis très satisfaite de l'ouverture de cette enveloppe budgétaire pour ces manifestations. Cela faisait plusieurs années que nous la réclamions.* »

Marie-Agnès Courroy

Des aides supplémentaires pour le sport adapté et le handisport

« *Avec des aides supplémentaires pour le sport santé, le sport adapté, le handisport, nous donnons aussi un sens à l'intitulé de la commission* [Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport]. *Nous proposons à chacun la possibilité de faire du sport, en donnant davantage aux plus fragiles. C'est quelque chose d'essentiel.* »

Mobilisation du Département en faveur des territoires : Orléans, un cas particulier ...

Le calendrier 2023 du volet 3, dispositif de soutien aux communes pour des projets à rayonnement communal, a été adopté. Les trois binômes orléanais des groupes d'opposition ont exprimé publiquement leur regret de ne pas être associés à ce volet 3 par le maire d'Orléans. **Alors qu'une réunion cantonale doit se tenir pour valider les projets financés, avec signature d'un procès-verbal, force est de constater que le maire d'Orléans décide seul, sans informer les conseillers départementaux**. Pour Baptiste Chapuis, « *nous sommes tous conseillers départementaux du Loiret, avec les mêmes missions, les mêmes compétences, le même engagement, avec force et conviction. On ne veut pas décider à la place du maire, on veut juste être informé et participer à la décision, comme vous le faites sur chacun de vos territoires.* »

Modification du budget 2022 : des évolutions à la marge

La deuxième décision modificative du budget 2022 a été présentée. **Comme en témoignent les échanges qui ont eu lieu en cours de session sur la tarification sociale dans la restauration scolaire et sur la protection de l'enfance, il ne s'agit que d'évolutions à la marge qui ne répondent pas suffisamment à nos attentes. En conséquence, nous nous sommes abstenus,** en cohérence avec notre abstention lors du vote du Budget Primitif en janvier dernier.

Présentation de la Décision Modificative n°2 par l'exécutif

« Dans un contexte économique marqué par une forte inflation, cette Décision modificative n°2 intègre une augmentation des dépenses de fonctionnement de +11,9 M€, portant notamment sur la masse salariale (+5,1 M€) et les dépenses d'énergie/fluides (+1,5 M€). Les crédits dédiés aux politiques sociales, enregistrent également une hausse de +3,2 M€, principalement sous l'effet des mesures décidées par l'Etat (Ségur/Laforcade).

Par ailleurs, du fait de décalages enregistrés sur la planification de certains projets, les crédits d'équipements de la collectivité sont revues à la baisse (-20,5 M€). Le Département maintient toutefois un haut niveau de crédits d'équipement pour assurer le meilleur service possible aux Loirétains.

Sous l'effet de la baisse de l'autofinancement, les ratios financiers se dégradent en prévisionnel avec un taux d'épargne brute passant à 9 % et une capacité de désendettement portée à 9,2 ans. »

Hélène Lorme

Budget 2022 : des objections toujours valables

« *Sans surprise, nous nous abstiendrons sur cette DM. Il s'agit ici d'être cohérent avec notre vote lors du budget primitif. Un certain nombre de remarques que nous avions faites lors du vote du budget sont toujours valables, comme la tarification sociale, la question du RSA et de la lutte contre le non-recours aux droits, mais aussi les préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation qui vont devoir trouver leur place dans le budget de la collectivité.* »

Une prise de conscience qui doit se traduire en actes

« *Si nous saluons la prise de conscience sur plusieurs sujets (sur la tarification sociale qui est en cours d'étude ou sur la Protection de l'Enfance avec les places supplémentaires promises), nous attendons une traduction plus forte dans les actes.* »

Hausse du coût de l'énergie : un plan de sobriété énergétique et un vœu unanime

1,5 millions d'euros, c'est l'impact de la hausse du coût de l'énergie sur le budget 2022. Pour réduire sa consommation, le Département a présenté à la presse un plan de sobriété énergétique.

1. Proposition d'actions sur bâtiments et équipements
- Saison de chauffe du 15 octobre au 15 avril
- Réduction de la température de 3 °C dès 18 h en semaine et de 7 °C le week-end et pendant les vacances dans les collèges
- Arrêt des 9 000 ordinateurs des collèges à 18 h au lieu de 19 h
- Déconnexion d'un éclairage sur deux dans les garages de l'Hôtel du Département et de l'immeuble Le Loiret
- Arrêt des éclairages extérieurs de certains sites et monuments du Département, etc.

2. Proposition d'actions sur les mobilités
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique sur des sites du Département
- Extinction de l'éclairage de la tangentielle, en lien avec communes
- Décalage des rendez-vous professionnels pour éviter les heures de pointes
- Faible émission de CO_2 et boîtes automatiques sur les véhicules neufs, etc.

3. Proposition d'actions sur les comportements
- Étudier la possibilité de regrouper les agents par zones en été et en hiver.
- Proposition d'un plan de communication interne dédiée aux éco-gestes, etc.

Hélène Lorme

S'inscrire dans la transition énergétique sur le long terme

« S'il est important de prendre des mesures de sobriété énergétique, ne les prenons pas uniquement sous l'angle budgétaire. Il est évident que la hausse du coût de l'énergie impacte notre budget et celui de toutes les collectivités locales, mais n'oublions pas que la sobriété énergétique est une problématique environnementale, qui nécessite d'apporter des réponses structurelles, sur le temps long, comme par exemple la rénovation énergétique de nos bâtiments. Nous devons travailler davantage sur le long terme quand bien même les solutions peuvent coûter au départ. »

Deux vœux consacrés à l'énergie ont été déposés : l'un de la majorité départementale, l'autre du groupe PCF-L'Humain d'abord. Finalement, seul le vœu de la majorité a été mis aux voix et adopté à l'unanimité après un amendement que nous avons déposé (nous avons fait supprimer la mention de chef de filât du Département en matière de transition écologique, considérant que toutes les collectivités agissaient dans leur champ de compétences). L'Assemblée Départementale demande ainsi :

- L'exclusion des AIS de la trajectoire prévue par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, car elles constituent des dépenses non pilotables ; de même pour les dépenses récemment imposées par le Gouvernement (avenant 43, revalorisations salariales, augmentation du point d'indice, etc.) et les dépenses de contractualisation.

- L'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.

- La mise en place par le Gouvernement d'un bouclier énergétique pour les collectivités territoriales. Comme l'ensemble des collectivités, le Département est confronté à des hausses massives de ses dépenses énergétiques, en particulier pour ses collèges et EHPAD. Ce filet de sécurité concernerait donc l'année 2023. Il ne serait déclenché que pour les Départements dont les dépenses de 2023 en énergie, électricité, chauffage... seraient supérieures à celles de 2022, telles que constatées dans leurs comptes administratifs.

- La reconnaissance d'une place prépondérante pour le Département dans le domaine de la transition écologique, aux côtés des initiatives du bloc local et la planification régionale. Le Département, lauréat du Prix de l'Environnement, décerné par le Journal des Départements le 30 septembre dernier, mène une politique active en la matière. Tous les nouveaux collèges prennent déjà en compte les exigences climatiques, et nous sommes prêts à accélérer, à l'occasion du plan sobriété, pour contribuer à éviter les coupures électriques.